

# Lettre Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale

n° 5 – mars / avril 2013

## EDITORIAL

La première visite du président de la République François Hollande en Russie aurait dû permettre de placer les droits de l'Homme au centre des discussions entre les deux pays. Au vu de la situation en Russie, cela s'imposait ; fraudes électorales aux élections parlementaires puis présidentielles, harcèlement d'opposants et multiplication de lois restreignant les libertés civiles caractérisent en effet la dernière période, marquée par le retour de Vladimir Poutine aux affaires.

Les membres de l'opposition, défenseurs des droits de l'Homme, artistes et minorités sont en butte à une répression sévère qui s'est intensifiée, en totale contradiction avec les engagements internationaux de la Russie en matière de droits de l'Homme. Le harcèlement judiciaire et policier s'inscrit dorénavant au quotidien de la société russe et la répression ambiguë témoigne d'un climat d'arbitraire et d'impunité, souvent légitimé par l'alibi de la lutte anti terroriste.

Ces atteintes aux droits et libertés démocratiques sont la partie immergée d'une société en proie à de vieux démons ravivés par l'instrumentalisation d'une affirmation nationaliste et alimentés notamment par la guerre en Tchétchénie. L'antisémitisme, auquel nous consacrons notre dossier, connaît dans ce contexte un renouveau d'autant plus préoccupant qu'il se légitime à des pratiques d'état.

Dans un courrier adressé au président de la République française, la Ligue des droits de l'Homme, la Fédération internationale des droits de l'Homme et Russie-Libertés ont rappelé que les valeurs du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, auxquelles la Russie prétend adhérer, et qu'elle s'est engagée à respecter, doivent être au cœur des négociations et des relations entre la France et la Fédération de Russie. Et que, par dessus tout, les enjeux économiques et politiques ne doivent pas rendre aveugle face aux violations graves faites aux droits de l'Homme en Russie.

E.T.

---

## SOMMAIRE

Editorial .....	1
Europe centrale : les soubresauts de l'expression d'une culture antisémite .....	2
Pologne : La République Ouverte face aux actes de haine .....	5
Actualité de l'antisémitisme en Russie .....	7
Tribune : Monsieur Hollande, face à Vladimir Poutine n'oubliez pas « l'exigence démocratique » ! .....	11
Lire.....	12

# Europe centrale : les soubresauts de l'expression d'une culture antisémite Analyse des cas hongrois et polonais

Par Audrey Kichelewski, maîtresse de conférence en histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg et chercheuse associée au Polish Center for Holocaust Studies (Académie polonaise des Sciences).

« Il est grand temps d'évaluer le nombre des membres d'origine juive du gouvernement et du parlement, qui représentent une certaine menace pour la sécurité nationale » : voilà le genre de propos tenus il y a quelques mois à peine par un député du parti d'extrême droite Jobbik devant le parlement hongrois<sup>1</sup>. Au-delà du discours antisémite historiquement si fréquemment présent au sein des mouvements ultra-nationalistes européens mais plutôt en perte de vitesse depuis plusieurs années au profit d'autres catégories de boucs émissaires, on est frappé par la visibilité récurrente d'une culture antisémite propre aux pays d'Europe centrale.

Cette culture est le produit de l'histoire de nations qui se sont construites en même temps qu'elles traversaient les soubresauts socio-économiques de l'industrialisation, favorisant l'inscription sinon la légitimation dans les mythologies nationales du rejet du Juif, cet Autre absolu, considéré comme un obstacle à l'unité ethnique, politique et économique des nations en formation<sup>2</sup>. Des territoires traversés par les occupations mais aussi les collusions avec le nazisme, un régime moins perçu comme un repoussoir extrême que comme une période à l'aune de laquelle évaluer ses propres souffrances et construire sa martyrologie par nature exclusive. Un espace enfin où un demi-siècle de domination soviétique a empêché de porter un regard lucide sur l'extermination des voisins juifs et a paradoxalement figé les cultures politiques dans leurs mythologies ethno-nationales, à la fois instrumentalisées par les pouvoirs en place et réactivées par leurs opposants.

La transition post-communiste des pays d'Europe centrale s'est accompagnée de la résurgence de l'antisémitisme, les Juifs étant imaginés comme les boucs émissaires des bouleversements affectant alors ces sociétés, dans des discours mêlant les stéréotypes archétypaux du Juif, élément étranger à la « vraie » nation, puissant, maléfique et dangereux, complotant pour nuire au pays. En Pologne par exemple, où la population affirmant sa judéité n'excède par les quelques milliers de personnes, le candidat et futur premier président de l'après-1989, Lech Wałęsa multipliait les insinuations antisémites à l'encontre de ses adversaires politiques, dépourvus selon lui des « vraies origines polonaises ». Des partis d'extrême-droite au discours ouvertement antisémites étaient représentés au Parlement, comme Prawica Norodowa [Droite nationale], membre de la coalition de centre-droit qui emporta les élections de 1997<sup>3</sup>. Discours et idéologies ouvertement

antisémites ont toutefois pratiquement disparu de la scène politique polonaise depuis une dizaine d'années : aucun parti nationaliste n'affiche plus l'antisémitisme dans son programme ni dans ses propos. Mais des groupes extrémistes ouvertement antisémites existent toujours et s'ils ne sont pas représentés à la Diète, à l'instar du parti hongrois Jobbik, formé en 2006 et actuellement fort de quarante-sept députés, ils continuent d'occuper l'espace public. Slogans antisémites et racistes sont proférés lors de matchs de football, de manifestations et même durant la célébration de la fête nationale, comme à Varsovie le 11 novembre 2011.

Plus largement, on peut parler d'une indifférence sinon une tendance à minorer les manifestations de cette culture antisémite auprès des responsables politiques polonais, et plus particulièrement sous le

<sup>1</sup> Dépêche Reuters reproduite dans *Le Figaro*, 01/12/2012.

<sup>2</sup> Pour une vision transversale et historique de l'antisémitisme en Europe centrale, voir le recueil d'articles : Hans-Christian Petersen, Samuel Salzborn (dir.), *Antisemitism in Eastern Europe. History and Present in Comparison*, Peter Lang, Francfort, 2010.

<sup>3</sup> Michał Bilewicz, Mikołaj Winiewski, Zuzanna Radzik, « Antisemitism in Poland : Economic, Religious and Historical Aspects », *Journal for the Study of Antisemitism*, vol. 4, n° 1, 2012.

précédent gouvernement de la coalition menée par le parti Droit et Justice (PiS) des frères Kaczynski, au pouvoir jusqu'en 2007. Si ces derniers se sont toujours clairement prononcés contre l'antisémitisme, il n'en demeure pas moins qu'ils partageaient régulièrement l'antenne de Radio Maryja, l'un de leurs soutiens majeurs, avec des invités et des auditeurs aux positions nettement plus ambiguës sur la question. Leur parti n'a pas non plus condamné aussi fermement les dérapages de leurs soutiens. Par ailleurs, les ONG telles que Nigdy Wiecej [Plus Jamais Ça] déplorent régulièrement l'inaction de la justice devant des écrits et propos antisémites proférés dans l'espace public ou à l'encontre d'individus<sup>4</sup>.

La prégnance enfin de cette culture antisémite qui émerge à chaque tournant critique ou difficulté, notamment économique, traversée par le pays peut se lire dans la permanence du mythe du complot judéo-communiste, s'épanouissant en Pologne au sortir de la Première guerre mondiale et périodiquement réactivé pour discréditer toute personne disposant d'un peu de pouvoir. Le dernier exemple en date est celui d'une campagne lancée par plusieurs rédacteurs d'un journal proche des partis d'opposition au gouvernement actuels, qui frustrés de ne pas pouvoir suffisamment faire entendre leur camp dans les grands médias, ont procédé à une « illustration » verbale des journali-

stes *mainstream*, expliquant leur manque d'objectivité et l'ostracisme à l'égard des « vrais nationaux polonais » par leur biographie familiale et leur ascension communiste – et également juive le plus souvent, noms et prénoms originaux des ancêtres exhumés pour l'occasion. On est frappé par le fait que si cette affaire pointe du doigt un questionnement sans doute légitime sur le rôle des élites post-communistes dans la transition, les clichés antisémites qui l'entourent viennent aussitôt lui donner un tour malsain<sup>5</sup>.

Une autre spécificité de l'expression antisémite en Europe centrale est sa très forte inscription et corrélation à l'histoire de la Seconde guerre mondiale et de l'attitude des sociétés centre-européennes durant ce conflit. On trouve d'une part la présence d'un antisémitisme visant à rejeter sa culpabilité en tant que société ayant pris part au crime, soit indirectement par la collaboration de sa nation avec Hitler (Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Croatie), soit directement par la participation de ses membres, de manière organisée par les Nazis (Kommandos de Viktors Arājs à Riga en Lettonie ; nombreux auxiliaires lituaniens dans les groupes mobiles d'extermination de la population juive ; police auxiliaire et division SS largement composée d'Ukrainiens) ou sporadiquement et individuellement (dénoncations, pogroms et assassinats de Juifs en Pologne). Une relecture

nationaliste de ce sombre chapitre de l'histoire de cette région a pu conduire à exalter sinon redonner une certaine légitimité aux fascistes d'hier voués aux gémonies durant la période communiste et (re)devenus des héros nationaux. Le Sénat rendit hommage à Ian Antonescu, dictateur de la Roumanie durant la guerre, jusqu'en 1999, tandis que la réhabilitation du régime de Horthy en Hongrie et des hérauts de la pensée *völkisch* persistant encore en 2012 avec l'inscription dans les lectures scolaires des œuvres de quatre auteurs aux opinions et aux écrits antisémites clairement avérés.

D'autre part, la compétition victime joue également un rôle dans l'expression de cette culture antisémite. En Pologne notamment, des débats sur la responsabilité de la société polonaise face à l'extermination des Juifs ont émergé depuis le milieu des années 1980 et explosé après 2000 lors de la parution du livre de Jan Gross, révélant au grand public la participation de polonais ordinaires au massacre de leurs voisins juifs durant la Seconde guerre mondiale. Ces débats ont incontestablement permis une plus large diffusion des connaissances sur ce chapitre douloureux de l'histoire de la Pologne, grâce à la refonte des manuels scolaires et à la multiplication d'initiatives locales de membres de la société civile voulant connaître le passé juif totalement oublié de leur ville ou

<sup>4</sup> Sur cette association et son action de monitoring des actes racistes et antisémites commis en Pologne, voir leur Livre Brutal (*Brutalna Księga*), qui vient de paraître : [http://www.nigdywiecej.org/pdf/bk/BRUNATNA\\_KSIEGA\\_2011-2012.pdf](http://www.nigdywiecej.org/pdf/bk/BRUNATNA_KSIEGA_2011-2012.pdf)

<sup>5</sup> Sur cette affaire, voir le dossier qui lui est consacré dans le numéro de l'hebdomadaire *Newsweek Polska*, n°5, 28 janvier 2013. Dossier au titre évocateur : *W imię Ojca i Źyda* [Au nom du Père et du Juif].

bourgade. Ces mouvements expliquent en partie les changements de la perception des Juifs au sein de l'opinion publique. Ainsi, en dix ans, les sondages montrent une polarisation des opinions sur la question de l'antisémitisme, le nombre de sondés indifférents déclinant régulièrement au profit de deux camps antagonistes, les ouvertement antisémites et ceux résolus à lutter contre l'antisémitisme<sup>6</sup>.

La situation politique de ces pays et notamment le contexte de difficultés économiques qu'ils traversent, certes dans des proportions diverses et malgré une croissance de rattrapage par rapport à l'Europe occidentale, est un dernier élément pouvant favoriser la recrudescence de la virulence de cette culture antisémite. Le cas est particulièrement net en Hongrie où un récent sondage d'opinion indiquait qu'en novembre 2011, 24 % des adultes hongrois trouvaient les Juifs répugnantes contre un pourcentage compris entre 10 et 14 % pour la période comprise entre 1993 et 2006. Le sociologue Andras Kovács analysant ces résultats explique que la banalisation de l'antisémitisme a précédé les élections ayant conduit au succès du parti Jobbik, signe que la

« question juive » est redevenue un élément important du discours politique hongrois<sup>7</sup>.

Si on ne retrouve pas une semblable traduction sur le plan politique de l'expression de cette culture antisémite en Pologne, l'autre pays d'Europe centrale où le pourcentage de sondés avouant leur antisémitisme est l'un des plus élevés (en dépit d'une présence juive dix fois moindre qu'en Hongrie), certains signes invitent à la vigilance, qu'il s'agisse de la campagne de presse aux airs de l'illustration antisémite déjà évoquée ou encore les échos positifs rencontrés dans les milieux de l'opposition au nouveau livre de l'écrivain et journaliste Rafał Ziemkiewicz visant à réhabiliter le parti nationaliste polonais d'avant-guerre *l'Endecja*, allant jusqu'à justifier les mesures antisémites que ce dernier préconisait dans son programme politique<sup>8</sup>. La résurgence de cette culture antisémite alors même que la Pologne, contrairement à la Hongrie, se porte plutôt bien économiquement, pose donc question. Et il pourrait être tentant (mais dangereux) pour la droite polonaise de suivre cette voie de la réhabilitation d'un ethno-nationalisme teinté d'antisémitisme pour reconquérir le pouvoir.

## Résolution du Parlement européen du 25 janvier 2005 sur le souvenir de l'Holocauste, l'antisémitisme et le racisme

Le Parlement européen (...)

- appelle les institutions de l'Union européenne, les États membres et tous les partis politiques démocratiques d'Europe :
  - à condamner tous les actes d'intolérance et d'incitation à la haine raciale, ainsi que tous les actes de harcèlement ou de violence raciste,
  - condamner tout particulièrement et sans réserve tout acte et toute manifestation d'antisémitisme, quelle qu'en soit la nature,
  - à condamner en particulier tous les actes de violence motivés par la haine ou l'intolérance religieuse ou raciale, y compris les agressions dirigées contre les lieux de culte, les sites religieux ou les sanctuaires appartenant à des Juifs, à des Musulmans ou à d'autres confessions, ou contre des minorités, tels les Roms (...)
- réaffirme sa conviction selon laquelle le souvenir et l'enseignement sont des éléments essentiels des efforts entrepris pour que l'intolérance, la discrimination et le racisme appartiennent au passé et demande instamment au Conseil, à la Commission et aux États membres de renforcer la lutte contre l'antisémitisme et le racisme en encourageant, notamment parmi les jeunes, l'information sur l'histoire et les enseignements à tirer de l'Holocauste (...).

<sup>6</sup> Ireneusz Krzemiński, *Antysemityzm w Polsce i na Ukrainie* [L'antisémitisme en Pologne et en Ukraine], Varsovie, Scholar, 2004.

<sup>7</sup> « Antisemitic Incidents from Around the World : January-June 2012 », *Journal for the Study of Antisemitism*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 10.

<sup>8</sup> Rafał Ziemkiewicz, *Myśli nowoczesnego endeka*, Varsovie, Fabryka Słów 2012.

# Pologne

## La République Ouverte face aux actes et aux paroles de haine<sup>9</sup>

Par Paula Sawicka, présidente de l'association la République Ouverte en Pologne et Aleksandra Gliszczynska-Grabias, vice-présidente de la République Ouverte

La République Ouverte fut créée en 1999. Initialement son activité était essentiellement centrée sur la signature d'appels et des pétitions. Mais nous nous sommes rapidement rendus compte qu'il fallait élargir le spectre de notre activité, d'autant que nous avons remarqué que des documents produits par les organes d'administration publique étaient souvent plus discriminants que les actes que nous dénoncions.

La République Ouverte fut créée en 1999. Initialement son activité était essentiellement centrée sur la signature d'appels et des pétitions. Nous nous sommes toutefois rapidement rendus compte qu'il fallait élargir le spectre de notre activité, d'autant que nous avons remarqué que des documents produits par les organes d'administration publique étaient souvent plus discriminants que les actes que nous dénoncions. L'analyse approfondie des décisions des procureurs<sup>10</sup> nous a conduit engager deux projets : « Droit contre la haine » et « Société contre la haine ». Nous recueillons des informations sur des manifestations de l'intolérance et de la discrimination dans la sphère publique et essaie de réagir.

Si tous les membres de l'association ne sont pas juristes, ils partagent toutefois l'idée que derrière des actes juridiques se trouve l'esprit de la loi et ils essaient d'agir en coopération avec des organes judiciaires. Jusqu'à présent,

et d'une façon générale, les organes d'Etat ne voient pas de raisons pour faire fonctionner la machine juridique contre des actes antisémites, racistes ou xénophobes. En témoignent les rapports que la République Ouverte produit régulièrement. Certainement, l'un des exemples les plus flagrants de l'échec du système juridique polonais, mais aussi de la société civile, est l'affaire de Leszek Bubel poursuivi pour une activité éditoriale antisémite. Cette affaire est en cours depuis plus d'une dizaine d'année, et toujours pas résolue. Même s'il y a eu de nombreuses tentatives juridiques pour contrer ce type d'activité, aucune n'a encore donné de résultats.

Ces derniers mois, les médias ont relayé des événements dans les régions de Podlasie et Lubelskie : manifestations nationalistes, notamment à Pusn<sup>11</sup>, la profanation de lieux de culte, une mosquée à Krynki, une synagogue à Orle, ainsi que des agressions contre

un couple polono-pakistanaise, contre l'historien Dariusz Libionka, membre du Centre d'études du génocide sur les Juifs auprès de l'Académie polonaise des sciences et encore contre Tomasz Pietrasiewicz, directeur du théâtre Brama Grodzka, connu pour la promotion du patrimoine juif de la ville de Lublin. La République Ouverte a alors écrit aux maires de Białystok et de Lublin. Si le maire de Lublin a accusé réception de notre lettre avec respect, celui de Białystok n'y a même pas répondu. Cette attitude est malheureusement partagée par nombre de procureurs.

Lorsque nous constatons des actes illégaux, nous les saisissons. Mais trop souvent cette démarche reste sans suites. Et certaines réactions sont parfois des plus surprenantes. Ainsi, lorsque les militants de l'organisation fasciste ONR (Oboz Narodowo-Radykalny/Camp national radical) ont collé dans 14 ville polonais des affiches représentant

<sup>9</sup> Otwarta Rzeczpospolita, voir : [www.otwarta.org](http://www.otwarta.org)

<sup>10</sup> „Przestępstwa nie stwierdzono. Prokuratorzy wobec doniesień o publikacjach antysemickich” (Délit non avéré. Procureurs face aux appels sur des publications antisémites), 2006.

<sup>11</sup> Dans la commune de Pusn, habitée par la minorité lithuanienne, les tableaux routiers inscrits dans les langues polonaise et lithuanienne ont été dégradés aux couleurs du drapeau polonais, blanc et rouge. Le moment du musée en plein air également été détruit.

Eligiusz Niewiadomski<sup>12</sup> proclamant : « Un assassin pour vous, un héros pour nous », les procureurs de ces 14 villes ont refusé de poursuivre considérant qu'il n'y avait pas là d'incitation à la haine (art. 255 du code pénal). Ils ont également jugé que la République Ouverte ne pouvait se sentir visée car « ni ses biens ni sa personne n'étaient atteint/mis en cause » et que « le slogan sur l'affiche constitue une appréciation subjective de la personne de Niewiadomski ». Ainsi, alors même que le tribunal de la République de Pologne de l'époque a jugé l'acte d'assassinat d'un président démocratiquement élu, nous apprenons aujourd'hui qu'« il faut regarder ce type d'actes criminelles commises pour des raisons politiques sous un autre regard car leur bilan est encore en discussion aujourd'hui ».

La République Ouverte se heurte souvent à ce type de curiosité et à des justifications aussi scandaleuses : le tribunal à Opole a abandonné les poursuites dans une procédure contre un étudiant de 5<sup>e</sup> année de droit accusé d'avoir produit et diffusé des matériaux et publications fascistes au motif que la procédure aurait nuit à sa future carrière juridique. La procureure de Wroclaw n'a pas qualifié d'atteinte à la loi le fait d'imprimer et de diffuser massivement la traduction polonaise de « Mein Kampf », considérant que la publication avait un objectif scientifique. De même, l'appel « Nous allons chasser les Juifs de la Pologne » n'a pas été considéré comme un « appel » car pour ce faire il aurait fallu écrire « Chassons » ; le salut caractéristique d'un jeune homme revêtu d'un survêtement siglé a été qualifié de

salut romain et le swastika de symbole indien. La République Ouverte a porté plainte contre toutes ces décisions, mais en vain dans la plupart des cas.

Heureusement, on enregistre aussi des succès sur le plan juridique : des débuts de procédures ou encore des plaintes et recours contre les décisions de la Procureure. L'un de ces exemples c'est le changement de la décision sur l'abandon des poursuites suite à une intervention de l'association. En mars 2012, la République Ouverte a saisi le Commandement régional de la Police à Varsovie d'un acte de profanation au cimetière de Varsovie. Il s'agissait de la tombe d'Helena Michnik et d'Ozjasz Szechter, parents d'Adam Michnik<sup>13</sup>, lui-même ayant été une cible des attaques antisémites verbales et écrites. La réponse de la Procureure témoignait une fois encore d'un manque total de compréhension et du délit et du contexte de l'affaire. La procureure argumentait en expliquant que l'acte témoigne des intentions basses de son auteur, mais sans qu'il soit possible de le qualifier comme un acte d'incitation au fascisme ou à un autre système totalitaire. Elle soutenait également que le dessin d'une étoile de David suspendue à une potence devait être considéré « comme une profanation d'un lieu de sépulture et non comme une expression en rapport avec la supériorité d'une nation par rapport aux personnes d'origine juive ». Heureusement, la plainte déposée par la République Ouverte a été prise en compte et elle attend aujourd'hui que l'affaire soit jugée sur la base du droit polonais, découlant notamment des traités de protection des droits de

l'Homme, de la jurisprudence nationale et internationale et du contexte spécifique de la Pologne.

Il semble que l'état de conscience des procureurs et des juges correspondent à celui de la société toute entière, lequel n'est pas satisfaisant. Des actes comme ceux de Podlasie ne sont pas isolés, des événements similaires sont enregistrés dans quasiment toute la Pologne. Les changements avancent doucement et provoquent d'habitude des contre réactions. Le droit est important, mais il faut aussi changer l'esprit des fonctionnaires de justice et de toute la société pour pouvoir agir contre les actes de la haine.

Malheureusement, il existe en Pologne de nombreux exemples de personnalités publiques, membres de l'élite gouvernementale qui ne respectent aucune norme à cet égard : un député de la République parlant à l'Assemblée nationale de la « fin de la civilisation blanche », un ancien ministre de la justice estimant publiquement qu'il n'y a pas de mal à décorer les stades de foot avec des slogans antisémites. Aucun n'a été poursuivi... Aujourd'hui, les manifestations de racisme et d'homophobie soit ne gênent pas soit font peur à tous ceux qui ne souhaitent pas entrer en conflit. A Bialystok, une marche contre les actes de violence organisée avec, dans le cortège quelques hommes politiques, a été protégée par un cordon de policiers contre les agressions verbales. La maire de Varsovie invitée il y a quelques années à la marche de l'égalité a justifié son refus en arguant que si elle acceptait, elle devrait manifester aussi avec ONR...

<sup>12</sup> Assassin de Gabriel Narutowicz, premier président de la 2<sup>e</sup> République de Pologne (1918-1939). Sur le site web d'ONR, on a pu lire : « en assassinant le président non de la Pologne, mais de la gauche et des minorités ennemis, il a sauvé notre pays... »

<sup>13</sup> Rédacteur en chef du plus grand quotidien en Pologne, « Gazeta Wyborcza ».

# Actualité de l'antisémitisme en Russie

Par Maria Khachaturyan, doctorante à l'INALCO, membre de Russie-Libertés

L'antisémitisme en Russie « n'existe bien évidemment pas au niveau de l'État ». Cette affirmation du président russe Vladimir Poutine s'adresse au Grand Rabbin de la Russie Berl Lazar lors de leur rencontre en novembre 2012. En cette veille de l'inauguration à Moscou du Musée juif et du Centre de tolérance, le plus grand musée de la culture juive dans le monde, il nuance : « au niveau commun, il existe ». Quelles sont ces manifestations d'antisémitisme de niveau commun auxquelles M. Poutine fait allusion et quelles sont les limites de la tolérance d'État et des structures qui y sont proches vis-à-vis des Juifs ?

► La République Ouverte répète inlassablement que pour changer cet état de choses, il faut, sans crainte, dénoncer les actes de haine, et les dénoncer publiquement. Et que les associations devraient être perçues dans ces affrontements comme partenaires de la vie civile non seulement pour dénoncer des actes et des propos discriminants mais aussi pour travailler à des avancées du droit. A cet égard, la République Ouverte informe régulièrement sur des initiatives en faveur de la tolérance avec l'objectif de promouvoir des modèles de manifestations publiques, en phase avec une démocratie digne de ce nom.

D'après Éric Fassin<sup>14</sup>, sociologue qui travaille sur les pratiques discriminatoires, les minorités ethniques (mais pas seulement), se forment et se définissent suite à l'existence du fait discriminatoire : la xénophobie ordinaire et les violences des groupes nationalistes. Ce sont les auteurs des faits discriminatoires, les nationalistes et leurs sympathisants, qui sont les déterminants du « juif ». Or, ils ne sont pas plus d'accord sur la définition du « russe » : il ne suffit pas être citoyen de la Russie ; il faut obligatoirement être locuteur de la langue et porteur de la culture russe ; de préférence – orthodoxe et à de rares exceptions près - être russe « ethnique ».

## L'identité au déficit des définitions

Les Juifs israéliens sont la cible des antisémites qui, dans le conflit arabo-

israélien, prennent le parti des Palestiniens. En ce qui concerne les Juifs russes, ils sont installés depuis de nombreuses générations, ne parlent que le russe et beaucoup d'entre eux ont accédé à des professions intellectuelles supérieures, sans parler des écrivains, dont l'activité est d'ailleurs condamnée par les nationalistes<sup>15</sup>. La pratique religieuse reste minoritaire ; persécutée à l'époque soviétique, elle n'a pas connu de renaissance, comme cela a été le cas avec le culte orthodoxe. L'antisémitisme contemporain se cristallise alors uniquement autour d'une dimension « ethnique ».

Selon le dernier recensement de 2010, 156,8 milliers de personnes en Russie se considèrent comme Juifs (contre 230 milliers en 2002). L'identité « ethnique » reflétée par le recensement n'est devenue un choix libre que très récemment ; jusqu'à la

<sup>14</sup> Didier Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>15</sup> <http://alphachan.org/b/res/201632.html>, ID: 201636, ID: 201633, en russe

fin de l'époque soviétique elle était imposée à l'individu. Il s'agit du « cinquième point », le cinquième paragraphe du passeport soviétique qui existait également dans toutes les enquêtes, à partir des bulletins scolaires jusqu'aux enquêtes d'embauche, qui reflétait l'appartenance ethnique choisie au moment de l'obtention du passeport entre celle du père et celle de la mère. L'appartenance ethnique des parents a été obligatoirement indiquée dans les actes de naissances jusqu'à la chute de l'Union soviétique. Cela dit, tous les jeunes nés avant après 1991 savaient obligatoirement si leurs parents étaient juifs ou pas et si, par conséquent, eux mêmes le sont ou pas. Le paragraphe sur la nationalité existe toujours dans beaucoup d'actes administratifs, dont par exemple les bulletins d'inscription à l'université.

La définition de « juif » est devenue plus floue par rapport à ce qu'elle était à l'époque soviétique, n'ayant comme base ni la citoyenneté, ni la culture, ni la religion. Elle s'appuie fortement sur la notion de l'appartenance « ethnique » qui a été cultivée à l'époque soviétique et qui est toujours très présente.

### Un rappel historique

L'antisémitisme en Russie connaît une longue histoire qui débute à l'époque de l'établissement de la Zone de Résidence par Catherine la Grande en 1791. Cette zone, qui inclut les actuelles Lithuanie, Biélorussie, Pologne, Moldavie, Ukraine et quelques parties ouest

de la Russie, interdit aux Juifs tout séjour en Russie, à l'exception des Juifs convertis à l'orthodoxie et quelques catégories socioprofessionnelles, notamment les professions qualifiées. Cependant, les quotas dans les universités à l'intérieur de la Zone étaient de 10%, 5% dans d'autres villes, 3% à Moscou et Saint-Pétersbourg. L'agriculture étant aussi interdite, la plupart des Juifs vivaient dans la précarité et ne survivaient en large partie que grâce au réseau d'entraide.

À partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Juifs sont souvent la cible de pogroms, dans la plupart des cas initiés ou patronnés par le pouvoir russe. L'antisémitisme populaire, renforcé par l'assistance ou la passivité délibérée des fonctionnaires, s'appuyait sur la concurrence des Juifs dans la sphère économique et sur les légendes de crimes rituels<sup>16</sup>. En 1881, les on-dit accusent les Juifs de l'assassinat de l'empereur Alexandre II. Narodnaïa Volya, l'organisation terroriste qui a commis le meurtre, encourage les pogroms contre les « exploiteurs du peuple ». Même si la gauche révolutionnaire de l'époque est loin d'être exempte d'antisémitisme, les jeunes Juifs rejoignent massivement les organisations révolutionnaires au début du XX<sup>e</sup> siècle, persuadés que la Révolution leur permettra d'échapper à la misère et aux discriminations. Non sans résultat : un des premiers acquis de la révolution sera l'abolition de la Zone de Résidence en 1917. En 1905,

une série de pogroms est organisée et soutenue par le pouvoir qui cherche à démontrer que ce ne sont que les Juifs qui participent au mouvement révolutionnaire alors que le reste de la population soutient la monarchie. Les pogroms ne feront que se renforcer pendant la guerre civile.

Dans les années 1930, l'installation de Staline au pouvoir entraîne l'élimination d'une moitié de l'actif du Parti communiste dont la majorité est d'origine juive et l'abandon de l'internationalisme révolutionnaire porteur des idées de tolérance vis-à-vis des minorités religieuses et ethniques ; corrélativement l'assimilation des minorités ethniques et l'attribution des droits principaux aux nations titulaires deviennent prépondérantes. Dans ce cadre, s'opèrent les déportations massives de populations dont les tatars de Crimée, les Lithuaniens et biend'autres. L'élimination de l'« influence juive » sur la vie politique, sociale et culturelle devient une dimension importante de la politique dans les années 1940 sans qu'elle soit manifeste. Mais à la fin des années 1940, l'« assimilation » des Juifs, porteurs, selon Staline, de la culture bourgeoise nationaliste, s'accompagne de mesures de répression des « apatrides cosmopolites ». Cette politique atteint son apogée en 1953, juste avant la mort de Staline, avec l'affaire du Complot des blouses blanches<sup>17</sup> au caractère ouvertement antisémite.

<sup>16</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9gende\\_des\\_crimes\\_rituels](http://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9gende_des_crimes_rituels)

<sup>17</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Complot\\_des\\_blouses\\_blanches](http://fr.wikipedia.org/wiki/Complot_des_blouses_blanches)

Après la mort de Staline, l'antisémitisme d'État décroît de façon importante : les répressions massives sont finies, mais les quotas, surtout dans les universités, restent un facteur de discrimination important et l'antisémitisme populaire continue d'être assez élevé, avec des pics importants, notamment dans les années 1960-1970 et le début de l'émigration massive des Juifs qui coïncide avec les conflits israélo-palestiniens. À cette époque, la propagande antisioniste assimile les Juifs à des doubles traîtres, stigmatisation qui reparaîtra à la fin des années 1980 – début des années 1990.

### L'antisémitisme contemporain

Revenons à l'antisémitisme populaire en Russie moderne auquel M. Poutine a fait allusion, et examinons les sondages d'opinion mesurant le degré de xénophobie en général et de l'antisémitisme en particulier.

D'après les résultats du sondage d'opinion organisé par le centre Lévada en août 2010 qui vise à mesurer le niveau de tolérance vis-à-vis de différents groupes ethniques, les Juifs occupent la deuxième place, après les Ukrainiens et avant les Allemands, les Américains, les Géorgiens, les groupes ethniques le plus défavorisés étant les Tadjiks, les Tchetchènes et les Tsiganes. Ces résultats viennent confirmer l'idée qu'à l'époque moderne en Russie, l'antisémitisme a cédé la place de la phobie ethnique numéro 1 aux ressortissants du Caucase et de l'Asie centrale<sup>18</sup>.

Néanmoins, la même question posée non pas sous l'angle de la tolérance, mais plutôt sous l'angle de la recherche de l'ennemi de la Russie (sondage du centre Lévada en janvier 2011), fournit un tout autre résultat. 8% des sondés qualifient d'ennemis de la Russie les « sionistes » ; 20% les « oligarques-banquiers » ; 6% les russophobes et 5% - les démocrates-réformateurs (les nationalistes considèrent que dans les deux cas il s'agit de Juifs). Au total, 39% des sondés partagent l'idée que les Juifs sont ennemis du peuple (dissimulés sous différents masques), ce qui les met en troisième place, juste après les combattants tchétchènes et les Etats-Unis (48 et 40% respectivement).

Dans la sphère politique, l'antisémitisme ne touche que très indirectement l'activité politique proprement dite mais est assez présent dans les discours des représentants des principaux partis politiques. Pour les communistes, le Juif semblait être une image sociale cumulée : un banquier, une personne malhonnête, un exploiteur. A partir d'une approche antisémite tolérée et ouvertement antisioniste de la fin de l'époque soviétique, le Parti communiste a accentué son positionnement droitier, ce qui lui a permis de former des coalitions avec des néo-nationalistes, voire des néonazis, surtout au début des années 1990. Mais cette accentuation d'antisémitisme s'est avérée une stratégie perdante : les communistes ont choisi d'utili-

ser la rhétorique antisémite d'une manière modérée, tout en niant la judéophobie comme faisant partie de leur idéologie.

Le leader du parti Libéral et Démocratique, Vladimir Zhirinovsky, partage les idées nationalistes, bien que dans son cas il soit assez difficile de parler d'une idéologie : il s'agit plutôt de la politique populiste qui exploite des propos xénophobes. Dans le cadre de ce populisme, Zhirinovsky fait allusion au « complot juif » et de « la peste du XX<sup>e</sup> siècle, le communisme, dont les Juifs sont l'origine ».

Les partis et les mouvements de l'extrême-droite, les radicaux religieux, dont l'Unité nationale russe, Pour la Sainte Russie, etc., ont pu développer leur activité presque sans obstacle ni de la part de la société, ni de la part du pouvoir, toute la première moitié des années 1990. La répression de ces mouvements s'opère lors de la campagne de réélection du maire de Moscou en 1998 qui, en se montrant patriote, voulait toutefois garder l'image d'antifasciste modéré. Alors que les radicaux de l'extrême droite s'occupent de la propagande antisémite sur Internet et dans leurs journaux, leur violence vis-à-vis des Juifs est très marginale en comparaison avec les attaques contre les originaires du Caucase. Leur activité principale reste les graffiti antisémites, la profanation des cimetières ainsi que les actes de vandalisme dans des synagogues.

<sup>18</sup> <http://www.sova-center.ru/racism-xenophobia/publications/antisemitism/political-antisemitism/2003/08/d743/>

La lutte contre l'extrémisme nationaliste n'est pas cohérente. Le taux des peines conditionnelles pour les personnes accusées de propagande xénophobe et de violence nationaliste est très inquiétant. Les soi-disant expertises linguistiques prouvant l'absence d'incitation à la haine raciale dans les propos même du type « À bas le noir » sont fréquentes, le linguiste et défenseur des droits de l'Homme Nicolaï Gurenko qui travaillait notamment sur l'expertise sur les expressions nationalistes, a été tué en 2004 par des radicaux nationalistes<sup>19</sup>. En revanche, le mouvement antifasciste croissant est considéré comme extrémiste et les représentants antifascistes sont souvent persécutés. D'un côté les manifestations antifascistes sont régulièrement interdites dans plusieurs villes du pays, de l'autre la Marche russe, la plus grande manifestation nationaliste, est autorisée sans restrictions.

Les ouvrages foisonnant de stéréotypes antisémites sont régulièrement édités, dont notamment deux manuels d'histoire destinés à l'enseignement supérieur : l'un, publié en 2009, justifie les pogroms monarchistes pendant la guerre civile ; l'autre, publié en 2010, explique la déportation des tatars de la Crimée comme étant le moyen de dégager de la place pour une future république juive. Les fameux « Protocoles des Sages de Sion », ainsi que d'autres ouvrages antisémites n'ont finalement été inscrits dans « la liste de la lit-

térature extrémiste » qu'en 2012, non sans pression de la société civile.

Compte tenu de son influence croissante sur la politique, la position de l'Église orthodoxe russe est très importante. Tout d'abord, il faut noter le refus de réviser sa position vis-à-vis des Juifs comme peuple déicide ainsi que son refus de reconnaître la responsabilité des Eglises chrétiennes dans l'antisémitisme. Aucun des actes médiévaux n'a été révisé, dont notamment le Concile de Trullo (691), qui interdit le mariage avec les Juifs, la réception de l'aide médicale et les bains communs. Il est intéressant de noter que la troisième expertise sur la performance des Pussy Riot s'appuyait sur des citations de ce concile. Il n'est donc pas surprenant que la presse ultraconservatrice soit imprégnée de l'esprit de diffamation traditionnel, médiéval, dont les légendes des crimes rituels ou l'idée du satanisme des Juifs qui, n'ayant pas reconnu Jésus Christ comme Messie, n'attendent que l'Antéchrist. Même une figure importante de l'Église, Andrey Kouraev, de facto son porte-parole, se permet des publications clairement anti-juives, dont notamment le livre « Comment on crée les antisémites » (1998).

Certes, le pouvoir russe tente de garder une image de tolérance vis-à-vis la population juive, mais sans lutter contre l'antisémitisme. Cette position hypocrite relève

d'un profond opportunisme. Les propos antisémites s'inscrivent dans des visées populistes par l'establishment politique et par l'extrême droite. Les accusations sont d'ailleurs classiquement contradictoires : les communistes étaient des Juifs, les exploiteurs et les financiers sont des Juifs ; au long de l'histoire les Juifs ont successivement été accusés d'être exploiteurs du peuple, communistes, bourgeois nationalistes... L'église orthodoxe russe conserve une posture antisémitique comparable à celle qu'elle avait au Moyen Age, comprenant les accusations de crimes rituels, et l'exprime sans discréption. La majeure partie de la population vit l'antisémitisme sur un mode latent, nourri soit des propos d'hommes politiques, soit des préjugés chrétiens puisés dans la presse orthodoxe. Si les violences directes à l'égard des Juifs sont rares, l'insulte antisémite fleurit.

#### Sources

- « Histoire des pogroms : Pogroms » dans « la Petite encyclopédie juive », vol. 6, col. 562 – 576.
- A. Yakovlev (dir.), « Antisémitisme en URSS : Antisémitisme d'État à l'URSS, 1938 – 1953 », Moscou, Matérik. 2005.
- « Antisémitisme en Russie moderne : Antisémitisme d'État en Russie Moderne ». Publications du Centre Sova. 2003 : [www.sova-center.ru/racism-xenophobia/publications/antisemitism/political-antisemitism/2003/08/d743/](http://www.sova-center.ru/racism-xenophobia/publications/antisemitism/political-antisemitism/2003/08/d743/)
- [www.sova-center.ru/racism-xenophobia/publications/antisemitism/political-antisemitism/2003/08/d743/](http://www.sova-center.ru/racism-xenophobia/publications/antisemitism/political-antisemitism/2003/08/d743/)
- Sondages d'opinion du centre Lévada : [www.levada.ru](http://www.levada.ru)

<sup>19</sup> [http://en.wikipedia.org/wiki/Nikolai\\_Gurenko](http://en.wikipedia.org/wiki/Nikolai_Gurenko)

## TRIBUNE : Monsieur Hollande, face à Vladimir Poutine n'oubliez pas « l'exigence démocratique » !

Par **Souhayr Belhassen**, présidente de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), **Pierre Tartakowsky**, président de la Ligue des droits de l'Homme, **Geneviève Garrigos**, présidente d'Amnesty International-France, **Alexis Prokopiev**, Président de l'association Russie-Libertés

Le 25 décembre 2011, François Hollande, alors candidat à la présidence de la République, appelait Vladimir Poutine à « prendre toute la mesure de l'exigence démocratique » demandée aux autorités russes par les dizaines de milliers de manifestants qui défilaient, défiant le froid et le régime à Moscou. A cette occasion, il avait déclaré : « La Russie doit ainsi prendre toute la place qui lui revient dans les équilibres européens et dans la construction d'une communauté internationale fondée sur les principes du respect des droits de la personne, des libertés publiques, de l'indépendance des médias et de l'état de droit auxquels elle a souscrit ».

Nous espérons que les échanges entre les deux hommes, cette semaine, n'écarteront pas la nécessaire « exigence démocratique » que M. Hollande réclamait en 2011.

Depuis la dernière rencontre entre M. Hollande et M. Poutine, en juin 2012 à Paris, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée en Russie. Bien au con-

traire, plusieurs ONG indépendantes soulignent un recul important – en termes de libertés civiles et politiques – des droits humains et de la liberté d'expression. Les arrestations d'opposants politiques, suivies de procès inéquitables et de condamnations iniques, se sont multipliées au cours de l'année. Plusieurs manifestations ont été interdites ou très limitées. La pression s'est accrue sur les médias avec plusieurs changements dans les équipes dirigeantes de différents journaux. Plusieurs lois votées au cours de l'année 2012 vont à l'encontre des principes du respect des droits de la personne, des libertés publiques, de l'indépendance des médias et de l'état de droit qu'évoquait le candidat François Hollande, fin 2011. En effet, la Douma a voté en urgence une loi limitant les manifestations, une loi sur les ONG – instaurant l'appellation « agent de l'étranger » pour les ONG recevant des financements provenant de l'extérieur (du pays) – ainsi qu'une loi de censure sur Internet. A cette liste s'ajoute la loi dite « anti-orphelins » (votée en réponse au Magnitsky Act ad-

opté fin 2012 aux Etats-Unis) qui interdit aux citoyens américains d'adopter des orphelins russes, et aux ONG russes, menant des « activités politiques », de recevoir toute aide financière en provenance des Etats-Unis.

Pour souligner ces importants reculs en termes de liberté et de respect des droits humains en Russie, nous pouvons aussi citer l'adoption en première lecture de la « loi interdisant la propagande de l'homosexualité auprès des mineurs ». L'exigence démocratique impose aussi de ne pas fermer les yeux sur la situation déplorable dans les républiques du Caucase du Nord, où – sous prétexte de lutte antiterroriste – enlèvements, disparitions forcées, tortures et harcèlement voire assassinats de militants, les violations des droits humains sont perpétrés par les forces de sécurité dans la plus totale impunité.

Nous savons que les échanges avec le régime russe sont cruciaux pour les relations économiques, commerciales et diplomatiques

de la France et de l'Union européenne. Pour autant, nous demandons de ne pas oublier « l'exigence démocratique » qui est chère au président de la République. Il est extrêmement important de faire comprendre au pouvoir en place en Russie qu'il est urgent de libérer les prisonniers politiques qui croupissent dans les prisons et les camps à travers la Russie comme Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina, Léonid Razvozjaev ou Mikhaïl Khodorkovski, et d'autres

encore. Il est aussi indispensable de montrer à Vladimir Poutine que la France et la communauté internationale sont fermes sur leurs positions en demandant le respect des libertés fondamentales en Russie. Cela passe nécessairement par la lutte contre l'impunité dont bénéficient trop souvent ceux qui se rendent coupables de violations de droits humains dans ce pays.

Alors que leur espace de liberté se restreint à une peau de chagrin, la

société civile et les militants des droits humains en Russie attendent de François Hollande une position courageuse face à Vladimir Poutine. Nous attendons de lui qu'il ne rate pas l'occasion de rappeler « l'exigence démocratique » au régime russe.

26 février 2013

## LIRE



**Jan Tomasz Gross, « La Peur. L'Antisémitisme en Pologne après Auschwitz », Calmann-Lévy, 2010.**

La Pologne de 1945 est sans doute la seule nation d'Europe où l'on dissimule le fait d'avoir sauvé des Juifs durant la guerre. Le pays a alors perdu 90 % des 3,5 millions de Juifs qui y vivaient. Malgré cela, les rares survivants sont accueillis avec animosité à leur retour des camps de concentration ou de leur exil en URSS. L'antisémitisme est très virulent : davantage de Juifs y sont tués après 1945 qu'avant 1939. Et le plus meurtrier des pogroms en temps de paix se déroule dans la ville de Kielce le 4 juillet 1946. Jan T. Gross tente de comprendre comment cela fut possible. Il reconstitue minutieusement le pogrom de Kielce, en s'appuyant sur des documents d'archives et des témoignages. Partant du postulat que l'antisémitisme persistant n'est pas la simple continuation des comportements d'avant-guerre, l'auteur analyse les positions de la résistance polonaise, de l'Eglise catholique et des forces liées au régime instauré en Pologne après le conflit.

**Hans-Christian Petersen, Samuel Salzborn (dir.), « Antisemitism in Eastern Europe. History and Present in Comparison », Peter Lang, Francfort, 2010 (en anglais).**

**András Kovács, « The Stranger at Hand. Antisemitic Prejudices in Post-Communist Hungary », Leiden/Boston, Brill, 2011 (en anglais)**